ADDITIF 1 N°-87/AD/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2016 DU 09 JUIN 2016

Relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°76/AONR/MINTP/CMPM-TI/2016 du 13 mai 2016 en procédure d'urgence pour le contrôle technique et la surveillance des Travaux d'aménagement des routes revêtues dans la région du Centre. (Programme annuel 2016).
Financement : Budget MINTP, Exercice 2016.
Imputation : 36 467 03 22 00 21 22 50.

Au lieu de :

PIECE 7 : PROPOSITION FINANCIÈRE (TABLEAUX TYPES)

7. A. CARDRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Article 1 : Dispositions générales

Le Bureau de contrôle est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions pour l'exécution des services ainsi que les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution et sur son coût.

Il ne pourra donc présenter de réclamation, hormis dans les conditions prévues par le présent contrat.

Les prestations effectuées par le Bureau de contrôle lui seront rémunérées par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées constatées et évaluées selon les clauses du marché.

Les prix du bordereau comprennent tous les frais de main d'œuvre, fourniture, logement, location, amortissement, fonctionnement et entretien du matériel, les frais de transport du personnel, les indemnités, les primes, les frais d'assurances et charges sociales des divers personnels, les frais d'acheminement du matériel et toutes sujétions.

Article 2 : Bordereau des prix unitaires

Définition et consistance des prix

Les prix du bordereau seront donnés Hors TVA, les coûts toutes taxes comprises devant être indiqués à la fin du détail estimatif.

N°	Désignation des prestations et prix unitaires HTVA en lettres	Prix HTVA en chiffres
1	**Le prix n° 1 : Chef de mission** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition de l'Ingénieur Chef de Mission. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel.	

	Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
2	**Le prix n° 2** : **Ingénieur ou expert Géotechnicien:** Ce prix rémunère à **l'Unité par mois** les prestations de contrôle géotechnique effectuées par **chaque équipe** placée auprès de l'Ingénieur de suivi. Les prestations sont définies par les Termes de Référence. Ce prix comprend : • Le salaire et les charges du personnel affecté à cette tâche, • Les frais relatifs aux matériels de laboratoire indispensables à l'exécution de cette tâche, • Les frais relatifs à la rédaction et à l'édition des rapports contractuels, • Toutes sujétions relatives à l'exécution de cette tâche conformément aux prescriptions des Termes de Référence. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **L'Unité par mois** : _____ Francs CFA	
3	**Le prix n° 3 : Le Technicien de suivi** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition des Techniciens de suivi. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement au chantier, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. Le Technicien de suivi n°1	
2a	**Le mois** : _____ Francs CFA	
2b	Le Technicien de suivi n°1 **Le mois** : _____ Francs CFA	
4	**Le prix n° 4 : Location des véhicules** Ce prix rémunère **au mois** la totalité des frais de location (ou amortissement), d'exploitation, d'entretien, carburant, assurance, vignette, visite technique, GPS, etc... pour chaque véhicule mobilisé et utilisé pour le suivi et la supervision. Ils sont payables pendant la période d'activité facturée de l'utilisateur. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
5	**Le prix n° 5**: **Personnel d'appui** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition du personnel d'appui. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux,	

	les transports et congés, les frais de logement au chantier, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
6	**Le prix n° 6 : Fonctionnement** Ce prix rémunère **au mois** les frais de loyer des bureaux et de fonctionnement (fournitures de bureau, production des rapports, fax, téléphone, les charges du personnel d'encadrement technique et géotechnique pendant les périodes de démobilisation, entretien du matériel du bureau, électricité, gardiennage, etc.…). Ce prix s'applique au mois pendant la durée de la tranche ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
7	**Le prix n° 7 : Logement** Ce prix rémunère **au mois** les frais de logement de l'Ingénieur Chef de Mission, de l'Ingénieur de suivi, des Techniciens de Suivi du Cocontractant. Ils intègrent le gardiennage, l'eau, l'électricité, le téléphone. Ce prix s'applique au mois pendant la durée de la tranche. **Le mois** : _____ Francs CFA	
8	**Le prix n° 8 : Laboratoire de mission** Ce prix rémunère au **mois,** le fonctionnement du laboratoire et les prestations de contrôle géotechnique effectuées par l'équipe de contrôle géotechnique mise au sein de la mission de contrôle. Les prestations sont définies par les Termes de Référence. Ce prix comprend: • Les frais d'installation et d'équipement du laboratoire de mission qui doit être doté de tous les matériels nécessaires à l'exécution des essais de contrôle prévus au CCTP travaux ; • les frais de loyer du local et de fonctionnement du laboratoire (fournitures de bureau, production rapports, fax, téléphone, entretien matériels et équipements, électricité, gardiennage, etc.…) ; • Le salaire et les charges du personnel affecté à ce laboratoire, dont en particulier le géotechnicien ; • Toutes sujétions relatives à l'exécution de ce contrôle conformément aux prescriptions des termes de référence. Il exclue les prestations de contrôle géotechnique assuré en appui de chaque Ingénieur de suivi, prestations qui sont rémunérées dans le cadre du prix n° 9. Ce prix s'applique au temps effectif de fonctionnement de ce laboratoire tel que demandé par le Maître d'Ouvrage ; il est fractionnable en trentièmes. **le mois** : _____ Francs CFA	

7. B. CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

DETAIL ESTIMATIF Contrôle technique des travaux d'aménagement des routes revêtues dans la région du Centre					
Programme 2016					
REGION DU CENTRE					
N° PRIX	**DESIGNATION DES TRAVAUX**	**UNITE**	**QTE**	**PU**	**Total**
1	Chef de mission	H/Mois	6		
2a	Technicien de Suivi N°1	H/Mois	5		
2b	Technicien de Suivi N°2	H/Mois	5		
3	Location de Véhicule	Mois	16		
4	Personnel d'Appui	Mois	6		
5	Fonctionnement	Mois	6		
6	Logement	H/Mois	16		
7	Laboratoire de mission	ff	1		
8	Contrôle geotechnique	Mois	5		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25%)					
AIR (5,5%)					
TOTAL TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de.

PIECE 12 : GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIIQUES

Critères d'évaluation des offres :

A) Critères éliminatoires :

a) Dossier administratif incomplet pour absence de l'une des pièces exigées ou pièces non conformes;

b) Absence dans l'offre technique de :

b1) - l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur;

b2) - la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;

b3) - Un chef de mission ayant les qualifications exigées ci-après ;

. Formation de base: Ingénieur des Travaux Publics ou de Génie Civil, (BACC+3 au moins)

. Expérience générale: au moins six (06) ans ;

. Expérience spécifique: Avoir été Chef de mission d'au moins un (01) projet de contrôle des travaux d'entretien des routes de montant supérieur ou égal à 50 000 000 FCFA ;

b4) - de l'Attestation d'Inscription à l'ONIGC pour tout ingénieur de Génie Civil éligible;

c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

d) Absence d'un contrat de sous -traitance avec un laboratoire géotechnique agréé ou de la copie de l'agrément le cas échéant;

e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié;

f) Absence dans l'offre financière du sous-détail d'un prix quantifié;
g) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.

B) : <u>Critères essentiels</u>

<u>Les offres techniques</u>

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après:

a) Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur 55 points;

b) Moyens techniques et matériels à mettre en place du lot sur 20 points;

c) Références du BET: sur 25 points.

<u>Les offres financières</u>

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

NM= MMd x 100/ MS

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;
MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante;
MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

N = [(70 x Note Technique) + (30 x Note Financière)] / 100

I Qualité des moyens en personnel (55 pts)					
N°	**Rubriques**				**Notation**
	EXPERTS LONGUES DURÉES				
1	**Ingénieur routier Chef de Mission**				**/17 points**
1.1	**Formation de base**				
	Niveau	< Ingénieur de Travaux Publics ou Génie Civil BAC + 3		≥ Ingénieur de Travaux Publics ou Génie Civil BAC + 3	
	Points	0		6	
1.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 6		n ≥6	
	Points	0		5	
1.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins Un (01) Projet **d'exécution des travaux** d'entretien des routes d'un montant supérieur à **40 millions de francs FCFA**				
	Nombre de projets (n)	n = 0	n = 1	n ≥2	
	Points	0	4	6	
Sous-Total 1					**/17**
2	**Ingénieur ou expert Géotechnicien**				**14 points**
2.1	**Formation de base**				
	Niveau	< diplôme universitaire BACC + 3		≥ diplôme universitaire BAC + 3	
	Points	0		5	

2.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 5	5 ≤ n < 10	n ≥10	
	Points	0	2	4	
2.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins deux (02) Projets **d'exécution des travaux d'aménagement d routes revêtues**) ou de réhabilitation des routes bitumées d'un montant supérieur à **200 millions de francs FCFA**				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	3	5	
Sous-Total 2					**/14**
3. Technicien de suivi					/24 points
3.a Technicien de suivi N°1					/12 points
3.a.1	**Formation de base**				
	Niveau	< TS BAC + 2		≥ TS BAC + 2	
	Points	0		4	
3.a.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 5	5 ≤ n < 7	n ≥ 7	
	Points	0	1	4	
3.a.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins deux (02) Projets **d'exécution des travaux d'aménagement d routes revêtues**) ou de réhabilitation des routes bitumées d'un montant supérieur à **200 millions de francs FCFA**				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	2	4	
3.b Technicien de suivi N°2					/12points
3.b.1	**Formation de base**				
	Niveau	< TS BAC + 2		≥ TS BAC + 2	
	Points	0		4	
3.b.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 5	5 ≤ n < 7	n ≥ 7	
	Points	0	2	4	
3.b.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins deux (02) Projets **d'exécution des travaux d'aménagement d routes revêtues**) ou de réhabilitation des routes bitumées d'un montant supérieur à **200 millions de francs FCFA**				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	2	4	
Sous-Total 3					**/24**
TOTAL QUALITÉ DES MOYENS EN PERSONNEL					**/55**

II Références du BET (25 pts)					
1) Expériences justifiées dans la réalisation des études ou contrôle comme prestataire principal au cours des dix (10) dernières années, dans le domaine des BTP, d'au moins trois (03) projets de montant des travaux supérieur ou égal à **quatre cent (400) millions de farncs FCFA** chacun **FCFA TTC**. (**10 points**)					
Nombre de projets	0	1	2	≥ 3	**NOTE**
Nombre de points	0	3	6	10	
Sous-Total 1					
2) Expérience dans le contrôle comme prestataire principal au cours des dix (10) dernières années, d'au moins un (01) marché de contrôle des travaux d'entretien des routes, d'un montant au moins égal à **cinquante millions (50 000 000) FCFA**					
Nombre de projets	< 1		≥ 1		**NOTE**
Nombre de points	0		10		
Sous-Total 2					
3) Chiffre d'affaire moyen au cours des cinq (5) dernières années (2011 à 2015)					
Chiffre d'affaire	< 80 millions	≥ 80 millions			**NOTE**
Nombre de points	0	5			
Sous-Total 3					
TOTAL RÉFÉRENCES DU BET					**/25**

III Valorisation de l'expertise nationale (05 points)

Nombre d'experts nationaux de longue durée (Chef de mission, Ingénieur terrassement et chaussée, Expert géotechnicien, expert environnementaliste)	1	2	3	> 4
Nombre de points	1	3	4	5
Sous-Total				

IV Note méthodologique (10 points)

- Compréhension (Critiques et suggestions) des TDR **(02 points)** ;
- Approche technique (méthodologie et plan de travail, organisation et mobilisation des ressources) **(03 points)** ;

V Capacité d'autofinancement (5 points)			
Capacité d'autofinancement (FCFA)	≤ 80.000.000	> 80.000.000	≥ 100.000.000
Nombre de points	0	3	5
Sous-Total			

Lire:

PIECE 7 : PROPOSITION FINANCIÈRE (TABLEAUX TYPES)

7. A. CARDRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Article 1 : Dispositions générales

Le Bureau de contrôle est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions pour l'exécution des services ainsi que les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution et sur son coût.

Il ne pourra donc présenter de réclamation, hormis dans les conditions prévues par le présent contrat.

Les prestations effectuées par le Bureau de contrôle lui seront rémunérées par application des prix du bordereau aux quantités réellement exécutées constatées et évaluées selon les clauses du marché.

Les prix du bordereau comprennent tous les frais de main d'œuvre, fourniture, logement, location, amortissement, fonctionnement et entretien du matériel, les frais de transport du personnel, les indemnités, les primes, les frais d'assurances et charges sociales des divers personnels, les frais d'acheminement du matériel et toutes sujétions.

Article 2 : Bordereau des prix unitaires

Définition et consistance des prix

Les prix du bordereau seront donnés Hors TVA, les coûts toutes taxes comprises devant être indiqués à la fin du détail estimatif.

N°	Désignation des prestations et prix unitaires HTVA en lettres	Prix HTVA en chiffres
1	**Le prix n° 1 : Chef de mission** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition de l'Ingénieur Chef de Mission. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	

2	**Le prix n° 2 : Le Technicien de suivi** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition des Techniciens de suivi. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement au chantier, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. Le Technicien de suivi n°1 2a **Le mois** : _____ Francs CFA 2b Le Technicien de suivi n°2 **Le mois** : _____ Francs CFA	
3	**Le prix n° 3 : Responsable géotechnique** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition du Responsable géotechnique. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de déplacements, les frais de logement au chantier, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
4	**Le prix n° 4 : Location des véhicules** Ce prix rémunère **au mois** la totalité des frais de location (ou amortissement), d'exploitation, d'entretien, carburant, assurance, vignette, visite technique, GPS, etc... pour chaque véhicule mobilisé et utilisé pour le suivi et la supervision. Ils sont payables pendant la période d'activité facturée de l'utilisateur. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
5	**Le prix n° 5**: **Personnel d'appui** Ce prix rémunère **au mois** la mise à disposition du personnel d'appui. Ce prix comprend : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement au chantier, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix s'applique au temps présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
6	**Le prix n° 6 : Fonctionnement** Ce prix rémunère **au mois** les frais de loyer des bureaux et de fonctionnement	

	(fournitures de bureau, production des rapports, fax, téléphone, les charges du personnel d'encadrement technique et géotechnique pendant les périodes de démobilisation, entretien du matériel du bureau, électricité, gardiennage, etc.…). Ce prix s'applique au mois pendant la durée de la tranche ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	
7	**Le prix n° 7 : Logement** Ce prix rémunère **au mois** les frais de logement de l'Ingénieur Chef de Mission, du responsable géotechnique, des Techniciens de Suivi du Cocontractant. Ils intègrent le gardiennage, l'eau, l'électricité, le téléphone. Ce prix s'applique au mois pendant la durée de la tranche. **Le mois** : _____ Francs CFA	
8	**Le prix n° 8 : Laboratoire de mission** Ce prix rémunère au **forfait,** le fonctionnement du laboratoire et les prestations de contrôle géotechnique effectuées par l'équipe de contrôle géotechnique mise au sein de la mission de contrôle. Les prestations sont définies par les Termes de Référence. Ce prix comprend: • Les frais d'installation et d'équipement du laboratoire de mission qui doit être doté de tous les matériels nécessaires à l'exécution des essais de contrôle prévus au CCTP travaux ; • les frais de loyer du local et de fonctionnement du laboratoire (fournitures de bureau, production rapports, fax, téléphone, entretien matériels et équipements, électricité, gardiennage, etc.…) ; • Le salaire et les charges du personnel affecté à ce laboratoire, dont en particulier le géotechnicien ; • Toutes sujétions relatives à l'exécution de ce contrôle conformément aux prescriptions des termes de référence. Il exclue les prestations de contrôle géotechnique assuré en appui de chaque Ingénieur de suivi, prestations qui sont rémunérées dans le cadre du prix n° 9. Ce prix s'applique au temps effectif de fonctionnement de ce laboratoire tel que demandé par le Maître d'Ouvrage ; il est fractionnable en trentièmes. **le forfait** : _____ Francs CFA	
9	**Le prix n° 9** : **Contrôle géotechnique:** Ce prix rémunère au **mois** les prestations de contrôle géotechnique effectuées par chaque équipe placée auprès des Techniciens de suivi. Les prestations sont définies par les Termes de Référence. Ce prix comprend : • Le salaire et les charges du personnel affecté à cette tâche, • Les frais relatifs aux matériels de laboratoire indispensables à l'exécution de cette tâche, • Les frais relatifs à la rédaction et à l'édition des rapports contractuels, • Toutes sujétions relatives à l'exécution de cette tâche conformément aux prescriptions des Termes de Référence. Ce prix s'applique au temps de présence effectif ; il est fractionnable en trentièmes. **Le mois** : _____ Francs CFA	

7. B. CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

DETAIL ESTIMATIF Contrôle technique des travaux d'aménagement des routes revêtues dans la région du Centre					
Programme 2016					
REGION DU CENTRE					
N° PRIX	**DESIGNATION DES TRAVAUX**	**UNITE**	**QTE**	**PU**	**Total**
1	Chef de mission	H/Mois	6		
2a	Technicien de Suivi N°1	H/Mois	5		
2b	Technicien de Suivi N°2	H/Mois	5		
3	Responsable géotechnique	H/Mois	5		
4	Location de Véhicules	Mois	21		
5	Personnel d'Appui	Mois	6		
6	Fonctionnement	Mois	6		
7	Logement	H/Mois	21		
8	Laboratoire de mission	ff	1		
9	Contrôle géotechnique	Mois	5		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25%)					
AIR (2,2%)					
TOTAL TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de.

PIECE 12 : GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIIQUES

A) <u>Critères éliminatoires :</u>

a) Dossier administratif incomplet pour absence de l'une des pièces exigées ou pièces non conformes;

b) Absence dans l'offre technique de :

b1) - l'attestation de visite des lieux signée sur l'honneur;

b2) - la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;

b3) - Un chef de mission ayant les qualifications exigées ci-après ;

. Formation de base: Ingénieur des Travaux Publics ou de Génie Civil, (BACC+3 au moins)

. Expérience générale: au moins six (06) ans ;

. Expérience spécifique: Avoir été Chef de mission d'au moins un (01) projet de contrôle des travaux d'entretien des routes de montant supérieur ou égal à 50 000 000 FCFA ;

b4) - de l'Attestation d'Inscription à l'ONIGC pour tout ingénieur de Génie Civil éligible;

c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

d) Absence d'un contrat de sous -traitance avec un laboratoire géotechnique agréé ou de la copie de

l'agrément le cas échéant;

e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié;
f) Absence dans l'offre financière du sous-détail d'un prix quantifié;
g) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.

B) : <u>Critères essentiels</u>

<u>Les offres techniques</u>

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après:

a) Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur 55 points;

b) Moyens techniques et matériels à mettre en place du lot sur 20 points;

c) Références du BET: sur 25 points.

a)Qualité des moyens en personnel (55 pts)					
N°	**Rubriques**				**Notation**
1	**Ingénieur routier Chef de Mission**				**/17 points**
1.1	**Formation de base**				
	Niveau	< Ingénieur de Travaux Publics ou Génie Civil BAC + 3		≥ Ingénieur de Travaux Publics ou Génie Civil BAC + 3	
	Points	0		6	
1.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 6		n ≥6	
	Points	0		5	
1.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de Chef de Mission de contrôle d'au moins un (01) Projet de contrôle des travaux d'entretien des routes d'un montant supérieur à **40 millions de francs FCFA**				
	Nombre de projets (n)	n = 0	n = 1	n ≥2	
	Points	0	4	6	
Sous-Total 1					**/17**
2	**Responsable Géotechnique**				**14 points**
2.1	**Formation de base**				
	Niveau	< diplôme universitaire BACC + 3		≥ diplôme universitaire BAC + 3	
	Points	0		5	
2.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 5	n=5	n >5	
	Points	0	3	4	
2.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de responsable géotechnique d'au moins un (01) Projet routier**.**				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	3	5	

Sous-Total 2					**/14**
3. Technicien de suivi					/24 points
3.a Technicien de suivi N°1					/12 points
3.a.1	**Formation de base**				
	Niveau	< TS BAC + 2		≥ TS BAC + 2	
	Points	0		4	
3.a.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 3	n=3	n > 3	
	Points	0	2	4	
3.a.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de technicien de suivi d'au moins un (01) Projet routier				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	2	4	
3.b Technicien de suivi N°2					/12points
3.b.1	**Formation de base**				
	Niveau	< TS BAC + 2		≥ TS BAC + 2	
	Points	0		4	
3.b.2	**Expérience générale**				
	Nombre d'années (n)	n < 3	n=3	n > 3	
	Points	0	2	4	
3.b.3	**Expérience spécifique:** avoir assuré la fonction de technicien de suivi d'au moins un (01) Projet routier				
	Nombre de projets (n)	n=0	n=1	n ≥2	
	Points	0	2	4	
Sous-Total 3					**/24**
TOTAL QUALITÉ DES MOYENS EN PERSONNEL					**/55**

b) Moyens techniques et matériels (20 pts)			
1) Informatique, Communication et topographie			
Type matériel	Nombre exigé	Note maximale	Note
Ordinateur de bureau	2	1 (0,5 pt /ordinateur)	
Imprimante	2	1 (0,5 pt /imprimante)	
Ordinateur portable	2	1 (0,5 pt /ordinateur)	
Table traçante	1	1	
Scanner	1	0,5	
Photocopieur	1	0,5	
Téléphone satellitaire	1 ligne	0,5	
Fax au siège	1 ligne	0,5	
GPS	1	0,5	
Théodolite	1	0,5	
Niveau	1	0,5	
Jalon	1	0,5	
SOUS-TOTAL 1			**/8**

2) Matériel roulant			
Type de véhicule	Note si propriétaire	Note si location	Note attribué
1re véhicule 4x4 type pick-up double cabine ou station wagon	3	2	
2ème véhicule 4x4 type pick-up double cabine ou station wagon	3	2	
3ème véhicule 4x4 type pick-up double cabine ou station wagon	3	2	
4ème véhicule 4x4 type pick-up double cabine ou station wagon	3	2	
SOUS-TOTAL 2			**/12**
TOTAL MATERIEL			**/20**

c) Références du BET (25 pts)					
1) Expériences justifiées dans la réalisation des études ou contrôle comme prestataire principal au cours des dix (10) dernières années, dans le domaine des BTP, d'au moins trois (03) projets de montant des travaux supérieur ou égal à **quatre cent (400) millions de francs CFA** chacun (**10 points**)					
Nombre de projets	0	1	2	≥ 3	**NOTE**
Nombre de points	0	3	6	10	
Sous-Total 1					
2) Expérience dans le contrôle comme prestataire principal au cours des dix (10) dernières années, d'au moins un (01) marché de contrôle des travaux d'entretien des routes, d'un montant au moins égal à **trente millions (30 000 000) FCFA**					
Nombre de projets	< 1	≥ 1			**NOTE**
Nombre de points	0	15			
Sous-Total 2					
TOTAL RÉFÉRENCES DU BET					**/25**

Le reste sans changement. /-

Yaoundé, le 09 juin 2016

Le Ministre des Travaux Publics,
Maître d'Ouvrage
Emmanuel NGANOU. D

Copie
- DG/ARMP
- DG/SOPECAM
- DG/CRTV
- Pdt CMPM-TI